



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Plus qu'une rénovation : à Neuchâtel, les défis éducatifs et sociétaux du futur se jouent au collège des Parcs

La Ville s'apprête à investir pour l'école de demain

Cap sur l'école du XXI^e siècle. Le Conseil général se prononcera lundi sur l'organisation d'un concours d'architecture et l'élaboration d'un avant-projet de rénovation du collège des Parcs. Celui-ci prévoit des salles de sport enterrées sous la cour sud et la réaffectation du bâtiment annexe afin de satisfaire aux besoins scolaires et associatifs. Le chantier, qui devrait démarrer à l'été 2021 et durer deux ans, nécessitera la relocalisation de quelque 400 élèves.

La nécessité de rénover rapidement le collège des Parcs, l'un des plus vastes établissements scolaires de la Ville inauguré en 1914 et abritant aujourd'hui 21 classes du Centre des Terreaux, n'est plus à démontrer. Le principe avait passé la rampe dans un premier rapport présenté à l'autorité législative le 1^{er} juillet 2019, qui comprenait également la création d'un établissement modulaire à Beaugard pour relocaliser les élèves le temps des travaux.

Multiples défis pour l'éducation

Le Conseil général avait cependant souhaité approfondir la stratégie générale ainsi que la question de la création de salles de sport sous la cour inférieure du collège. Quelques mois plus tard, la Ville revient donc avec un projet consolidé, qui a bénéficié de la consultation régulière d'acteurs stratégiques tels que la commission spéciale politique familiale. Plusieurs arguments ont finalement plaidé en faveur de la création de salles de sport enterrées : saisir l'opportunité unique de densifier sans attenter au paysage environnant, répondre aux besoins tant scolaires que des associations sportives et bénéficier d'un programme pédagogique sur un seul site.

« Ce grand projet de rénovation entend s'atteler à de multiples défis : les fluctuations démographiques, la qualité de vie à l'école et l'évolution des besoins pédagogiques. C'est maintenant que la Ville doit investir pour l'école de demain, en mettant à disposition toutes les infrastructures nécessaires à proximité », a expliqué devant la presse la conseillère communale Anne-Françoise Loup, directrice de l'éducation.

Le bâtiment principal, recensé dans les inventaires fédéral et cantonal, sera restauré et réaménagé avec soin, sans modification importante des structures intérieures. « *Le collège des Parcs, inauguré en 1914 en même temps que la Maladière, est une réalisation emblématique de l'architecture « Heimatstil », ainsi que des aspirations pédagogiques et hygiénistes de l'époque. Reflet de l'importance accordée à l'éducation et de son rôle dans la construction de la société, l'école devait faire figure de modèle* », a exposé Claire Piguet, historienne des monuments et auteure d'articles sur l'architecture scolaire en Suisse romande. Une préoccupation qui reste parfaitement en phase avec celles des autorités d'aujourd'hui !

Un concours d'architecture

Parmi les innovations attendues, un ascenseur avec accès à la cour supérieure sera créé pour l'usage des personnes à mobilité réduite. De son côté, le bâtiment annexe, actuellement occupé par une salle d'éducation physique vétuste, sera transformé en salles de classes répondant aux directives cantonales pour les jeunes élèves de 1^e et 2^e Harmos. Un concours d'architecture permettra de trouver la meilleure solution pour ce projet de même que pour les salles de sport.

« *Le concours d'architecture permet de libérer la créativité pour explorer une multitude de solutions afin d'obtenir celle qui répondra le mieux tant d'un point de vue technique, innovant et financier, c'est pourquoi nous l'avons préféré à la procédure du mandat d'étude parallèle* », a indiqué la conseillère communale Christine Gaillard, directrice de l'urbanisme. Le crédit d'avant-projet, présenté ce lundi au Conseil général, est de 450'000 francs. L'ensemble du projet de rénovation des Parcs est actuellement devisé à plus de 30 millions de francs.

Imprévus mis à part, dès la prochaine rentrée scolaire, en août 2020, les élèves des Parcs seront relocalisés, pour le cycle 2, dans le collège modulaire de Beauregard, qui sera construit ce printemps, le cycle 1 sera quant à lui accueilli au collège des Sablons. Pour permettre aux élèves de se rendre à l'école dans les meilleures conditions et en toute sécurité, différentes solutions seront mises sur pied afin de faciliter et de sécuriser le trajet des élèves tout comme leur accueil en parascolaire. Les parents d'élèves seront prochainement invités à une séance d'information.

Neuchâtel, le 4 février 2020

Direction de l'éducation

Renseignements complémentaires :

- › Anne-Françoise Loup, conseillère communale, directrice de l'éducation, 032 717 74 02, anne-francoise.loup@ne.ch
- › Christine Gaillard, conseillère communale, directrice de l'urbanisme, 032 717 76 02, christine.gaillard@ne.ch
- › Nadja Birbaumer, déléguée à la formation, 032 717 78 08, nadja.birbaumer@ne.ch
- › Claire Piguet, historienne des monuments, Office du patrimoine et de l'archéologie, 032 889 69 09, claire.piguet@ne.ch